



21170

Département de la Côte d'Or

Nombre de membres au CM : 13

En exercice : 13

Qui ont délibéré : 12

Date de la convocation :

13/03/2025

Date d'affichage :

13/03/2025

Commune de Saint-Usage - 21170
Siège de la mairie - 21170 Saint-Usage
France - Tél : 03 20 21 21 77 - 03 20 21 21 78

REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-USAGE

Séance du 20 mars 2025

L'an deux vingt-cinq, le 20 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Valérie HOSTALIER, Maire

Présents : Mesdames HOSTALIER Valérie, LABELLE Aurélie, CONSTANTIN Martine, Messieurs IMBERT Alain, BOULAHYA Rachid, CAKIR Suayib, GANEE Jean-François, GANEE Roger, MATHELIN Jean, POILLOT Jérémy

Procuration : Madame IMBERT Stéphanie donne procuration à Madame HOSTALIER Valérie, Monsieur ERTUGRUL Ali donne procuration à Monsieur POILLOT Jérémy

Absent(s)-excusé(s) : Madame MARTZLOFF Laetitia

Absent(s) non-excuse(s) :

Secrétaire de séance : Madame LABELLE Aurélie

Objet de la délibération : N° 2025-022 - Autorisation de signature d'un devis du SICECO – Réfection éclairage leds secteur sud

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport du SICECO transmis à la commune le 13 mars 2025 ;

Vu le devis proposé le 13 mars 2025 par le SICECO à la commune d'un montant à charge de la collectivité de 26 912.36 € TTC (montant total 44 852.86 €) ;

Considérant le besoin de réaliser des travaux de rénovation de l'éclairage public dans le secteur sud de la commune (Route de Montot, Route de Trouhans, Rue du Couvent, Rue Saint-Jacques, Route d'Echenon) par la conversion en éclairage LED ;

Considérant que ces prestations relèvent du SICECO, syndicat auquel la commune a délégué sa compétence en la matière ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : d'accepter ce devis de 44 852.86 € avec une contribution de la commune évaluée à 26 912.36 €

Article 2 : de solliciter le SICECO pour la réalisation de ces travaux de rénovation de l'éclairage

Article 3 : d'autoriser Madame le Maire à signer tout document afférent à cette affaire

| | | | |
|-----------------------|----|---------------------------|---|
| Nombre de voix pour | 12 | Abstentions | 0 |
| Nombre de voix contre | 0 | Ne prend pas part au vote | 0 |

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Le Maire



Valérie HOSTALIER